

## Mesure FEAMP : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs (art 31)

LA SÉLECTION DES PROJETS EST OPÉRÉE DE MANIÈRE INDÉPENDANTE À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE SEGMENT D'ACTIVITÉ CORRESPONDANT À LA "DATA FRAMEWORK COLLECTION"

(les projets concernant des navires appartenant à des segments d'activité différents ne sont pas comparés entre eux)



Grille de sélection pour notation :

PROMOTEUR :	X
N° immatriculation NAVIRE :	YYY
SEGMENT DE FLOTTE :	

Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection	Note possible		Note maxi possible	
			/	/	/	/
sur le bénéficiaire	/	/	/	/	/	/
sur le projet	impact économique	retour sur investissement	5 15 20	> 15 ans entre 10 et 15 ans < 10 ans	20	40
		valeur ajoutée annuelle générée par le projet (à l'horizon de la 3ème année du plan d'entreprise)	5 15 20	< 20 000 € / an entre 20 000 € et 50 000 € / an > 50 000 € / an	20	
	Impact sur l'emploi	nombre prévisionnel d'emplois (ETP) créés (pour l'entreprise créée, lors de sa création)	15 25	un seul emploi deux emplois ou plus	25	30
		le projet contribue à promouvoir l'égalité professionnelle femme/homme	0 5	Non Oui	5	
Qualité environnementale	navire ayant fait l'objet d'investissements spécifiques destinés à améliorer son efficacité énergétique ou projets d'investissements intégrés dans le plan d'entreprise et, le cas échéant, dossier déposé au titre de la mesure 41	0 15	Non Oui	15	15	
Cohérence du projet	Etat du navire (expertise maritime)	0 10 15	mauvais état état moyen bon état	15	15	
<b>TOTAL :</b>					<b>100</b>	<b>100</b>

Note éliminatoire >30

en cas d'ex-aequo, les dossiers sont départagés grâce aux critères prioritaires suivants :

- état du navire
- retour sur investissement
- nombre prévisionnel d'emplois créés
- valeur ajoutée